



Puget Sound Regional Council

Titre VI - PSRC Avis au Public

Le Council Régional de Puget Sound par la présente informe le public, que l'agence a pour politique de garantir le plein respect du Titre VI de la loi sur les droits civils de 1964, sur la restauration des droits civils de 1987, de l'ordonnance exécutoire 12898 relative à la justice environnementale et des lois et règlements connexes programmes et activités.

Titre VI stipule qu'aucune personne Aux Etats Unis d'Amérique ne doit, pour des motifs de race, de couleur ou d'origine nationale, être exclue de la participation, se voir refuser les avantages de, ou être autrement soumise à la discrimination au titre d'un programme ou d'une activité pour lequel PSRC reçoit une aide financière fédérale. Toute personne qui pense avoir été victime d'une pratique discriminatoire illégale au titre du Titre VI a le droit de déposer une plainte formelle auprès de PSRC. Toute plainte de ce type doit être formulée par écrit et renseignée avec le coordinateur du Titre VI de la PSRC dans les cent quatre-vingt (180) jours suivant la date à laquelle l'évènement présume discriminatoire a été commis.

Pour obtenir des informations sur le PSRC's Titre VI Plan, procédures, ou les questions connexes, contactez : Michele Leslie at mleslie@psrc.org or 206-587-4819.